

**VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune**

**Séance du 28 janvier 2025**

Membres en exercice :

8

Date de la convocation: 24/01/2025

vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

**Présents :** Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Joël MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Benoît MENE

**Secrétaire de séance:** Monsieur Joël MENE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 31/02/2025  
et publié ou notifié  
4/02/2025

**Objet: TARIFS 2025 - Régie des Gîtes, Salle des Fêtes et Bâtiments communaux - DE\_008\_2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_056\_2024 du 09/09/2024 relative aux tarifs 2024 de la Régie des Gîtes, Salle des Fêtes, Régie des photocopies et location Bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe

- qu'au vu du départ des locataires au 1 rue Saint François, appartement 2<sup>ème</sup> étage et des travaux à y réaliser et afin d'harmoniser les tarifs de location sur les 3 appartements identiques de cet immeuble il propose de fixer le montant du loyer pour le 2<sup>ème</sup> étage à 520 euros mensuel

Les autres tarifs restent inchangés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs modifiés pour 2025 tels que définis ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions adéquates.

**REGIE DES GITES - SALLE DES FETES :**

**Gîtes Saint Jean**

Caution pour les Gîtes : 45 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes n°1 et n°4

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits	Prix à la saison (Minimum 2 mois)	Prix à l'année
Juin et septembre	130 €	60 €	400 € / mois	400 € / mois
Autres mois	155 €	70 €		

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025

Date de réception de l'AR: 03/02/2025

066-216602235-DE\_008\_2025-DE

AGEDI

Gîtes n° 2, 3 et 5

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	170 €	80 €
Autres mois	205 €	90 €

Gîtes n° 6 et 7

Période	Prix à la semaine	Prix pour 4 jours/3nuits
Juin et septembre	185 €	/
Autres mois	220 €	/

Chambre n°1 et 2 : 20 € la nuit et 15 € dès la première nuit si la location est supérieure ou égale à 8 nuits

Chambre Ancien hôpital militaire 38 rue saint Jean : 15 € la nuit

**Gîtes Saint Jacques :**

Caution pour les Gîtes : 50 €

Taxe de séjour incluse

Gîtes BOHER (8) et INFANTE (10)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	348 €	50 €	100 €	150 €	200 €	250 €	300 €	450 €	410 €
Hors saison (de oct à mai)									
Moyenne saison	298 €	43 €	86 €	127 €	170 €	213 €	255 €		

Gîtes CASALS (9)

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage Formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison	Prix à l'année (sans l'électricité)
Haute saison	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650,€	490 €
Hors saison (de oct à mai)											
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €				

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025 -

Date de reception de l'AR: 03/02/2025

066-216602235-DE\_008\_2025-DE

AGEDI

**VAUBAN (11)**

Période	Prix à la semaine	Prix 1 nuit supp.	Prix 2 nuits	Prix 3 nuits	Prix 4 nuits	Prix 5 nuits	Prix 6 nuits	Stage Formation semaine	Prix à la saison (mini 2 mois)	Prix au mois hors saison
Haute saison Hors saison (de oct à mai)	427 €	61 €	122 €	183 €	244 €	305 €	366 €	300 €	550 €	650 €
Moyenne saison	357 €	51 €	102 €	153 €	204 €	255 €	306 €			

**71 RUE SAINT JEAN :**

Location 500€ mensuel pour les entreprises dans le cadre de travaux.

**LOCATION 1 RUE SAINT FRANCOIS : (location à l'année, non meublé, 2<sup>ème</sup> étage)**

Tarif : 520 € mensuel

Les autres logements, maisons, studio et commerces loués à l'année, seront réactualisés en fonction des indices INSEE. A savoir que les studios 1,2,3,4,5,6 et 7 rue Saint Jean et que les appartements 8,9 et 10 rue saint Jacques sont actuellement loués à l'année et suivent donc l'indice INSEE.

**Draps linges de maison :**

Location de draps (jeu complet pour 1 lit) : 6 €/lit

Location linge de toilette (1drap de bain, 1 serviette, 1 gan par personne) : 3.5 €/personne

Location linge de maison (des torchons, serviettes de table, nappe) : 3.5 €

**Salle des Fêtes :**

Location Week-end	Personnes privées et Associations de la commune		Autres Associations	
Période	Location	Caution	Location	Caution
01/05 au 30/09	0 €	300 €	230 €	300 €
01/10 au 30/04	50 €	300 €	280 €	300

Location A la journée	Personnes privées et Associations de la commune		Autres	
Période	Location	Caution	Location	Caution
01/05 au 30/09	0 €	300 €	70 €	300 €
01/10 au 30/04	50 €	300 €	120 €	300 €

Une convention spécifique sera signée entre le collectif la clé et la municipalité, qui régleme les conditions d'utilisation ainsi que les remboursements de frais de fonctionnement au prorata de son utilisation.

Cette délibération abroge et remplace la délibération DE\_056\_2024 du 09/09/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme.

**Voies et délais de recours :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Eug. CASSE, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration du délai de recours contentieux, le recours administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet de la commune.

Patrick LECROQ, Maire



LE SECRETAIRE

Date de transmission de l'acte: 03/02/2025  
 Date de reception de l'AR: 03/02/2025  
 066-216602235-DE\_008\_2025-DE  
 A G E D I